

Obligations des chômeurs : les modèles allemand, danois et britannique

LEMONDE.FR | 09.02.12 | 21h02 • Mis à jour le 10.02.12 | 11h41



Dans un entretien à paraître dans *Le Figaro Magazine*, Nicolas Sarkozy propose de durcir les obligations faites aux chômeurs et veut "créer un nouveau système dans lequel l'indemnisation ne sera pas une allocation que l'on touche passivement, mais la rémunération que le service public de l'emploi versera à chaque demandeur d'emploi en contrepartie de la formation qu'il devra suivre". "A l'issue de cette formation, qui sera obligatoire, le chômeur sera tenu d'accepter la première offre d'emploi correspondant au métier pour lequel il aura été nouvellement formé", ajoute-t-il.

Ces propositions font écho à des systèmes réputés stricts, mis en place dans d'autres pays : l'Allemagne, le Danemark et le Royaume-Uni. La crise économique incite aujourd'hui les gouvernements à fixer aux politiques de l'emploi un double objectif structurel et conjoncturel : contenir la hausse du chômage et réduire les dépenses publiques. Les politiques de l'emploi en Europe, quel que soit leur niveau de dépenses, privilégient tantôt les mesures dites passives, qui financent le maintien du revenu des chômeurs, tantôt les mesures dites actives, qui soutiennent le retour à l'emploi, par l'incitation ou la contrainte.

Certaines comme au Danemark tentent de conjuguer les deux. La tendance à l'activation des politiques de l'emploi consiste le plus souvent à conditionner l'indemnisation du chômage au respect d'obligations faites aux chômeurs. La typologie des politiques de l'emploi en Europe met en évidence les pays où les mesures "actives" de retour à l'emploi sont importantes.

Au Danemark, pays très interventionniste, dont les dépenses consacrées au marché du travail sont parmi les plus élevées, à 3 % du produit intérieur brut (PIB), plus du double de la moyenne des pays de l'OCDE, les exigences envers les chômeurs sont à la hauteur de la générosité des indemnités mais s'inscrivent dans une logique de sécurisation sur le marché de l'emploi.

Un demandeur d'emploi, après au plus tard neuf mois de chômage, a le devoir de s'"activer" : il doit se former pour renforcer ses compétences transversales, ou faire un stage en entreprise publique ou privée, ou accepter un emploi aidé et bien entendu poursuivre sa recherche d'emploi. A cette condition seulement, le demandeur d'emploi continue de percevoir son indemnisation.

"Le principe d'obligation a été renforcé, mais les programmes et les emplois proposés sont de bonne qualité", indique Christine Erhel, chercheuse au Centre d'étude de l'emploi.

Ces mesures dites "actives" ont un coût pour l'Etat danois. La moitié des dépenses de la politique de l'emploi y est consacrée, indique l'étude "Perspectives de l'emploi" de l'OCDE 2011. "540 millions d'euros ont ainsi été dépensés en 2008 avec un nombre de personnes activées de l'ordre de 40 000 au cours de la même année, 50 000 en 2009", précise sur son site [Courrier du Danemark](#).

L'efficacité en termes de retour à l'emploi n'est pas clairement établie, mais le demandeur d'emploi est maintenu en activité. L'Etat limite ainsi l'éloignement durable de l'emploi, avec l'objectif d'éviter une perte de cohésion sociale et de limiter le coût durable pour les finances publiques.

Au Royaume-Uni, pays peu interventionniste, qui dépense peu en politique de l'emploi – près de 0,5 % du PIB selon l'OCDE – les attentes à l'égard des chômeurs sont également fortes. La vérification de la recherche d'emploi qui existe dans quasiment tous les pays européens y est stricte, tout du moins sur le papier. *"Les chômeurs doivent se présenter en personne toutes les deux semaines avec une liste d'employeurs contactés"*, affirme David Grubb, économiste à la division analyse et politique de l'emploi de l'OCDE.

"Contrairement au Danemark, l'approche y est plus punitive, note Christine Erhel. Au bout de six mois de chômage, tout chômeur doit accepter le poste qu'on lui propose, même très faiblement rémunéré, sous peine de perdre une partie de son indemnité chômage."

Mais le Royaume-Uni n'est pas dur sur tous les fronts : *"Si le trajet qui mène au job proposé dure plus d'une heure, le chômeur peut le refuser sans prendre le risque de perdre son indemnisation"*, ajoute M. Grubb.

L'Allemagne, qui a renforcé l'activation de sa politique de l'emploi depuis les réformes Hartz IV mises en œuvre de 2003 à 2005, dépense dans ce but plus de 2 % de son PIB. Ces réformes ont été mises en place par le gouvernement Schröder. Comme en France, le niveau de dépenses consacrées aux programmes du marché du travail est relativement élevé en Allemagne.

L'*"activation"* de la politique de l'emploi y est née d'une volonté d'améliorer l'appariement entre offres et demandes d'emploi. Les moyens : l'incitation à la formation, à la fondation d'entreprise ; la création des *"mini-jobs"* – des emplois payés entre 400 et 800 euros par mois ; mais aussi l'obligation faite aux chômeurs d'accepter un poste, même en-dessous de leur qualification, et à un salaire inférieur aux conventions collectives, sous peine de voir réduire leur niveau d'indemnisation.

L'Allemagne compte aujourd'hui 4,8 millions de personnes en mini-jobs et 265 000 personnes travaillant pour 1 euro de l'heure, dans des emplois équivalents aux contrats emploi-solidarité.

En termes d'efficacité, *"le rôle des lois Hartz IV dans la baisse du chômage en Allemagne soulève de grands débats"*, rappelait récemment dans un entretien au *Monde*, le chercheur Arnaud Lechevalier, chercheur au Centre Marc-Bloch, à Berlin.

Dans tous les pays, les taux de sanction restent faibles. Les politiques de l'emploi s'accompagnent presque partout d'obligations faites aux chômeurs, avec des applications très variables sur le terrain. *"Mais la mise en œuvre des procédures de vérifications étant très coûteuse, le recours aux sanctions reste limité"*, note Christine Erhel. *"Même au Danemark, le taux de sanctions des chômeurs est assez faible"*, indique M. Grubb de l'OCDE. Mais il y voit une autre explication : *"Les chômeurs y sont bien conseillés et très suivis"*, affirme-t-il.

L'efficacité des politiques de l'emploi a toujours fait l'objet de polémique, même en dehors des périodes de crise économique, et opposé les tenants de l'interventionnisme et ceux du laisser-faire du marché. Mais *"leur rôle de sécurisation des trajectoires professionnelles devient essentiel en phase de récession"*, souligne Christine Erhel, chercheuse au Centre d'étude de l'emploi.

Anne Rodier

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Charte groupe | Index | Aide et

Journal d'information en ligne, Le Monde.fr offre à ses visiteurs un panorama complet de l'**actualité**. Découvrez chaque jour toute l'**info** en direct (de la politique à l'économie en passant par le sport et la météo) sur Le Monde.fr, le site de news leader de la presse française en ligne.